

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N°70/2016

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE
 21 DEC. 2016
 MONTBELIARD

<p>DATE DE CONVOCATION : 30/11/2016</p>	<p>L'an deux mil seize le neuf décembre à vingt heures trente,</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE : 09/12/2016</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 21</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 6</i> <i>Absents excusés : 6</i> <i>Absent : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents : Présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminka.</p> <p><i>Étaient représentés :</i> DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Elisabeth.</p>
<p>OBJET : <i>Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2017</i></p>	<p><i>Procurations données :</i> DELMARRE Véronique a donné procuration à MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay a donné procuration à JELIC Céline, PLANÇON Aurélie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, GLAB Grégory a donné procuration à GROSJEAN Aline, RADREAU Sophie a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, MORASCHETTI Elisabeth a donné procuration à CLAUDON Pierre.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Monsieur Pierre CLAUDON est nommé secrétaire de séance.</p>

Vu le Code forestier,

Exposé des motifs :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Bavans, d'une surface de 323 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet en date du 05 avril 2005. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- La mise en œuvre du régime forestier implique pour la Commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'assiette des coupes 2017 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 1, 4i, 17i, 22r, 25j et des chablis ;

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;
 Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour l'année 2017.

1. Assiette des coupes pour l'exercice 2017

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour l'année 2017, l'état d'assiette des coupes résumé ci-dessous.

Parcelle	Surface à parcourir	Type de coupe	Volume prévu à récolter
1ex	2,79 ha	Irrégulière	220 m ³
4i	3,5 ha	Irrégulière	
17i	15,29 ha	Irrégulière	850 m ³
22r	5,9 ha	Régé secondaire	300 m ³
25j	4 ha	Amélioration	100 m ³

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2017 dans sa totalité et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1 Vente aux adjudications générales :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

		En futaie affouagère	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure (prévente de bois façonnés)
Résineux					
Feuillus	1ex 4i 17i 22r 25j	Découpes : 40			

- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

2.2 Vente de gré à gré :

Chablis :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :
 en bloc et sur pied en bloc et façonnés sur pied à la mesure façonnés à la mesure
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

2.3 Délivrance à la Commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 2.3.1 Destine le produit des coupes des parcelles 1ex, 4i, 17i, 22r, 25j, houppiers et petits pieds à l'affouage ;
- 2.3.2 Demande à l'ONF de respecter le diamètre maximum suivant pour le marquage des bois délivrés sur pied :
 30cm inclus 35cm inclus 40cm inclus pas de diamètre maximum
- 2.3.3 Délai d'exploitation de l'affouage : 1^{er} août 2017.
 Le Conseil Municipal désigne trois garants pour la bonne exploitation des bois destinés à l'affouage : Messieurs Pascal VILMINOT, Patrick ADDE, Jean-Claude BOUTON.
- 2.3.4 Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- Autorise Madame le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Fait et délibéré à Bavans, le 09 décembre 2016
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 09/12/2016
Publiée le 09/12/2016.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire



